



Code vestimentaire - Pavillon

Le port du denim est accepté depuis le stationnement de Whitlock jusque dans le vestiaire respectif du membre ou jusque dans la salle d'entreposage des sacs, où est entreposé l'équipement de curling ou de golf.

Les jeans doivent être portés de façon ajustée autour de la taille et doivent être propres et en bon état (aucun lambeau, déchirure, frange, effilochage, trou ni ornement ou parure que ce soit ne peut être visible). Pour entrer dans le pavillon, les membres peuvent emprunter l'entrée principale ou l'entrée se trouvant sur le côté du pavillon (à côté du bureau de l'administration), mais pas l'entrée située à l'arrière du pavillon (boutique du pro).

Pendant la saison de golf officielle (du 1^{er} mai au 30 septembre), le port du denim est interdit partout dans les installations de Whitlock, à l'exception des aires désignées décrites ci-dessus. Si un événement spécial est prévu (p. ex., une soirée western), un avis spécial sera publié.

Pendant la saison d'hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril), le port du denim est permis. Les jeans doivent être propres et en bon état (aucun lambeau, déchirure, frange, effilochage, trou ni ornement ou parure) et doivent être portés de façon ajustée autour de la taille. Le port du denim n'est permis que dans les salles Hunter et Bradshaw. La seule exception à cette règle s'applique lorsque des événements avec dîner sont prévus : en pareils cas, le port du denim n'est permis que dans la salle Hunter.

Le port de pantalons de style cargo ou de survêtements d'entraînement est interdit. Le port de sandales ou de chaussures en caoutchouc ou en plastique de type « Crocs » est interdit dans le pavillon et les aires environnantes. Le port de chaussures à bout ouvert ou de sandales de plage est interdit pour les hommes.

Remarque : Il est permis aux enfants de moins de dix ans de porter des vêtements décontractés à Whitlock, sans restriction.

Le code vestimentaire pour la salle à manger est affiché pour chacun des événements, et il se compose des catégories suivantes :

Tenue de ville : Robe ou ensemble pantalon/jupe et blouse pour les dames. Complet ou veste, chemise habillée et cravate pour les hommes.

Tenue semi-décontractée (ou élégante et décontractée) : Robe ou ensemble pantalon/jupe et blouse pour les dames. Veste, sans cravate, chemise à col ouvert, chandail à col roulé ou lavallière pour les hommes.



Tenue décontractée : Vêtements conformes au code vestimentaire pour le terrain de golf pour les dames et les hommes. Le port de chaussures décontractées sans chaussettes est acceptable.

Les membres doivent consulter les avis ou appeler le Club pour connaître le code vestimentaires à respecter pour un événement particulier.

Remarque : Pendant les mois d'hiver, les membres doivent enlever leurs couvre-chaussures lorsqu'ils entrent dans le pavillon.